

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE A SAINT-CHRISTAUD Les dimanches 20 et 27 novembre 2011

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 2011, les électeurs de SAINT-CHRISTAUD sont convoqués pour **élire trois conseillers municipaux** afin de remplacer les trois conseillers démissionnaires.

Cette élection se déroulera, pour le 1^{er} tour, le dimanche 20 novembre 2011, de 8 h à 18 h et, en cas de second tour, le dimanche 27 novembre 2011.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1^{er} tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2nd tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.